



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 10/11/21

Reçu en Préfecture le : 10/11/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211109-120131-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 9 novembre 2021
D - 2021 / 384**

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM

BORDEAUX. Incorporation d'un bien vacant et sans maître revenant de plein droit à la commune. Maison de ville sise 6 rue Richard, cadastrée BS 19, sur la commune de Bordeaux. Autorisation. Décision

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 713 du Code civil, les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

En application des articles L.1123-1-1° et suivants du Code de la propriété des personnes publiques, sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Dans ce contexte, le décès de Mr Jean-Marie PUJOL propriétaire de l'immeuble bâti en R+2 sis 6 rue Richard à Bordeaux, cadastré BS19, pour une superficie de 42 m², a été constaté par un acte de décès le 23 décembre 1977.

Après des recherches effectuées par le biais du relevé des hypothèques et du relevé de propriété, il s'avère que la succession est ouverte depuis plus de 30 ans et qu'aucun successible ne s'est présenté ou n'a accepté la succession.

Après enquête, il s'avère que la maison est inoccupée, murée et manifestement abandonnée.

Un procès-verbal de recherches infructueuses a été établi par acte d'huissier au dernier domicile de la personne connue.

Dans ces conditions, le bien, sis 6 rue de Richard sur la commune de Bordeaux d'une superficie de 42 m² et cadastré BS19, est considéré comme sans maître et il peut donc faire l'objet d'une appropriation de plein droit par la Ville de Bordeaux sur simple délibération du conseil municipal.

La Ville compétente peut décider désormais d'incorporer à titre gratuit ce bien dans le domaine privé communal.

Après cette délibération, un procès-verbal de prise de possession d'un bien vacant et sans maître sera nécessaire dans un second temps. Il sera affiché en mairie et le procès-verbal et la délibération seront publiés, par la suite, au service de la publicité foncière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- incorporer la parcelle cadastrée BS 19, sise 6 rue Richard à Bordeaux, d'une superficie de 42 m², dans le domaine privé de la commune en ce que celle-ci est sans maître.
- évaluer le bien ci-dessus désigné à 166 000 €
- autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la reconnaissance de cette situation et notamment à établir et publier un procès-verbal de prise de possession d'un bien vacant sans maître.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Departement :
GIRONDE
Commune :
BORDEAUX

Section : BS
Feuille : 000 BS 01
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date d'édition : 09/04/2021
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B - 14ème
Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél: 05.56.24.85.97 -fax 05.56.24.86.21

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

